

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 13+1

Séance du 21 novembre 2022

Date d'affichage :
Date de la convocation : 14 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba — MILLET Benoit

Procuratior(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2022 053

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC – OPTIMISATION DU PROFIL NOCTURNE

Yves PELERIN, Conseiller Délégué, rappelle l'étude réalisée par le TE38 précitée. Il précise qu'il existe une solution qui pourrait optimiser le meilleur rapport efficacité / prix tout en faisant des économies : une coupure de 7 heures par nuit de l'éclairage public permettrait une économie annuelle importante.

Pour information, en 2020 le coût annuel de l'énergie pour l'éclairage public s'élevait à 21 153€ TTC avec un prix du Kw/h de 0,17€ TTC (contre 0,19 du Kw/h au 1^{er} janvier 2022).

Ainsi, il propose aux élus de réfléchir sur cette possibilité, tout en considérant la transition énergétique et économique.

Après débat, l'assemblée décide de couper l'éclairage public la nuit de 23h à 5h et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

